

Lettre du mois de novembre 2021 du Cercle de Silence de Toulouse

Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 30 novembre de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole. A cause du marche de Noël, nous nous retrouverons du côté des rues St Rome et Gambetta.

Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : nous même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse!

Durant le Cercle de silence, nous respecterons la distanciation physique afin de tenir compte des contraintes sanitaires. Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique.

Tout d'abord des nouvelles du CRA de Cornebarrieu obtenues grâce à la CIMADE :

Il y a actuellement 53 retenus, que des hommes, ce qui est beaucoup moins que les capacités du CRA. Il y a eu d'assez nombreuses libérations par le Juge des libertés pour procédures irrégulières. Un couple d'Albanais vient ainsi d'être libéré. Il y a beaucoup de mouvement, avec des retenus provenant d'autres CRA, ou des personnes sortant de prison. Certaines personnes sont retenues longtemps car inexpulsables mais retenues quant même, par exemple les Marocains, leur pays demandant qu'ils soit vaccinés (de plus le Maroc vient de fermer tous les vols). Deux « Dublinés » devant être renvoyés en Espagne sont là depuis 24 jours en attente d'être transférés.

Une commission d'enquête parlementaire, présidée par M. Sébastien Nadot avec Mme Sonia Krimi comme rapporteur, critique la politique migratoire du gouvernement.

Au terme de six mois d'auditions, la commission d'enquête sur les migrations a rendu son rapport, écrit par une députée LREM. Ses 30 recommandations tranchent avec les orientations du gouvernement. Information tirée d'un article de Nathalie Birchem, journal La Croix numérique le 17/11/2021, reproduit après nos signatures. Nous extrayons une phrase de l'avant-propos du rapport, avant-propos écrit par le président de cette commission (Sébastien Nadot ex LREM est député de la 10ème circonscription de la Haute-Garonne) :

« Quelle mouche a piqué la société française pour qu'elle développe tant de veulerie quand ces femmes et ces hommes venus d'ailleurs se noient, meurent écrasés sous les trains ou transis de froid ? »

Nous espérons que votre santé est bonne et que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse

Une commission d'enquête critique la politique migratoire du gouvernement

Au terme de six mois d'auditions, la commission d'enquête sur les migrations a rendu son rapport, écrit par une députée LREM. Ses 30 recommandations tranchent avec les orientations du gouvernement.

Nathalie Birchem, journal La Croix numérique le 17/11/2021 à 08:24HAN BEN AZZOUZ/VOIX D

C'est un rapport bien critique qu'a écrit Sonia Krimi, députée de l'aile gauche de LREM et rapporteure de la commission d'enquête sur les migrations. Lancée au printemps à l'initiative de Sébastien Nadot, ex-LREM désormais membre du groupe Libertés et territoires, la commission

d'enquête se proposait d'évaluer « la réalité des conditions d'accueil et d'accès au droit, notamment à nos frontières, des migrants, des réfugiés et apatrides en France ». Au terme de six mois d'auditions et de déplacements sur le terrain, son rapport a abouti à 30 recommandations, qui impliquent de modifier nombre d'orientations du gouvernement. « Les migrations ne sont pas un phénomène transitoire, appelé à se tarir pour peu qu'un gouvernement parvienne enfin à le traiter "avec fermeté" », constate Sonia Krimi. Le rapport chiffre à 120 millions d'euros « le coût net supporté par la France du fait de la présence de migrants à Calais et sur le littoral de la Manche et de la mer du Nord », dont 85 % servent à sécuriser la côte et seulement 15 % à la prise en charge sanitaire, dénonce-t-il.

Concernant encore Calais, il recommande de « mettre fin à la politique zéro point de fixation », pratiquée par le gouvernement pour éviter la reconstitution de la « jungle » démantelée en 2016. Et préconise de « mettre en place des "petites unités de vie le long du littoral" ».

Augmenter les places d'hébergement

Au-delà, le rapport constate les difficultés d'accès aux droits à tous les niveaux, à commencer par celui de l'hébergement. Désormais, 56 % des sans-abri sont étrangers, pointe-t-il, contre 38 % en 2001. En cause, la saturation des capacités, notamment en Île-de-France, malgré les efforts faits, avec un parc d'hébergement classique porté à 200 000 places, auxquelles s'ajoutent 200 000 autres places dédiées aux demandeurs d'asile. Il s'agit donc de « poursuivre l'augmentation du nombre de places d'hébergement et les efforts visant à permettre une meilleure répartition des demandeurs d'asile sur le territoire ». Et d'améliorer la prise en charge des jeunes migrants qui, s'ils ne sont pas reconnus mineurs, sont privés d'hébergement : ceux qui sont en procédure de recours devraient se voir accorder un « récépissé dans l'attente de la confirmation ou infirmation de la minorité, afin d'entrer tout de suite dans un processus de mise à l'abri et d'insertion ».

Difficultés d'accès aux soins et à l'emploi

Sur l'accès aux soins, « tous les bénéficiaires potentiels de l'aide médicale sont loin d'y recourir », écrit également Sonia Krimi, qui recommande de supprimer le délai de carence de trois mois, décidé par le gouvernement. Concernant l'emploi, le fait pour un demandeur d'asile d'être soumis à une interdiction de travailler dans les mois qui suivent son arrivée réduit de 15 % ses perspectives d'emploi d'ici à deux ans, rappelle le rapport. Il souhaite donc lui permettre de travailler dès le dépôt de sa demande. Le rapport préconise aussi d'améliorer les formations linguistiques, notamment en misant davantage sur le langage à visée professionnelle.

Enfin, la commission d'enquête constate que la dématérialisation des procédures pour faire une demande de titre de séjour ou le renouveler « est devenue la difficulté centrale d'accès aux droits de nombre de personnes étrangères, presque partout en France ». La commission estime qu'« il doit toujours y avoir une alternative à la prise de rendez-vous dématérialisée ».

Dépasser la seule gestion policière de l'immigration

De façon générale, il est nécessaire de « dépasser la seule gestion policière de l'immigration », qui prévaut, selon la commission, depuis que le ministère de l'intérieur administre seul la politique migratoire. Elle propose de la confier à la Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés (Diair), dont les compétences seraient élargies à tous les migrants. Enfin au niveau international, si la commission partage l'objectif du gouvernement de mieux harmoniser les critères de l'asile en Europe, elle appelle à profiter de la présidence française de l'Union européenne, début 2022, pour mettre en place « une agence de l'asile européen qui aura la capacité de se prononcer sur les demandes d'asile ».

Le lien pour accéder à ce rapport :

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cemigrants/l15b4665_rapport-enquete#